

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

LISTE DES DELIBERATIONS

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal, doit être affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Procuration | Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

N° DELIBERATION	OBJET DE LA DELIBERATION	RESULTAT DU VOTE
2025-06-01	Approbation du Compte de Gestion 2024 - commune	Pour 12 Abstention 1
2025-06-02	Approbation du Compte Administratif 2024 – commune	Pour 12 Abstention 1
2025-06-03	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - commune	Pour 13
2025-06-04	Adoption du Budget Supplémentaire 2025 au budget Primitif 2025 - commune	Pour 13
2025-06-05	Dégrèvement sur régularisation des loyers 2024/2025 pour le Centre Equestre	Pour 13
2025-06-06	Exonération de trois loyers 2025 pour le Centre Equestre	Pour 11 Contre 2
2025-06-07	Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de l'été 2025	Pour 13
2025-06-08	Approbation du Compte de Gestion 2024– campings municipaux	Pour 13
2025-06-09	Approbation du Compte Administratif 2024– campings municipaux	Pour 13
2025-06-10	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 – campings municipaux	Pour 13
2025-06-11	Adoption du Budget Supplémentaire 2025 au budget Primitif 2025 – campings municipaux	Pour 13
2025-06-12	Approbation du Compte de Gestion 2024- funéraire	Pour 13
2025-06-13	Approbation du Compte Administratif 2024 - funéraire	Pour 13
2025-06-14	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - funéraire	Pour 13
2025-06-15	Approbation du Compte de Gestion 2024-	Pour 13

	assainissement	
2025-06-16	Approbation du Compte Administratif 2024 - assainissement	Pour 13
2025-06-17	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - assainissement	Pour 13
2025-06-18	Approbation du Compte de Gestion 2024	Pour 13
2025-06-19	Approbation du Compte Administratif 2024 – Résidence des cavaliers	Pour 13
2025-06-20	Affectation des Résultats de l'exercice 2024 – Résidence des cavaliers	Pour 13
2025-06-21	Approbation de la modification des statuts du SDEM50	Pour 13
2025-06-22	Rénovations énergétiques d'une installation d'éclairage public- 3 luminaires	Pour 13
2025-06-23	Autorisation de constitution de toutes servitudes de la grange Pitraye	Pour 13
2025-06-25	Offre d'achat portant sur un terrain pour un projet Padel	Pour 8 Abstention 1 Contre 4
2025-06-26	Création de quatre emplois non permanents de sauveteurs en mer (SNSM) pour faire face à un accroissement temporaire d'activité	Pour 13
2025-06-28	Création d'un poste permanent d'agent d'administratif à temps complet	Pour 13
2025-06-29	Protection sociale complémentaire obligatoire - Prévoyance	Pour 13
2025-06-30	Mise en place et indemnisation de l'astreinte d'exploitation	Pour 13
2025-06-31	Convention de mise à disposition du stade de foot et des vestiaires en faveur du festival REVIVAL 2025	Pour 12 Contre 1

Quorum atteint

Publiée le 19 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Titulaire absent : Monsieur Emmanuelle MACE

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 12

PRESENTS | 10

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-01 : Approbation du Compte de Gestion 2024 - commune

Exposé :

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2024, commune :

Investissement : Dépenses : 281 056,65 € ; Recettes : 353 712,77 € ; RAR : 211 670.94 €

Fonctionnement : Dépenses : 1 246 669,28 € ; Recettes : 1 315 535,01 € ; RAR : 0 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le trésorier de COUTANCES et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2024 de la commune,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

Délibération :

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2024 de la commune dans les conditions exposées ci-dessus



VOTE

Pour | 12

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-02 : Approbation du Compte Administratif 2024 – commune

Mr Emmanuelle MACE arrive à 20h40

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Frédérique DOUCHIN, doit procéder au vote du compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 – commune :

Investissement : Dépenses : 281 056,65 € ; Recettes : 353 712,77 € ; RAR : 211 670.94 €

Fonctionnement : Dépenses : 1 246 669,28 € ; Recettes : 1 315 535,01 € ; RAR : 0 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion 2024 – commune.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif 2024- commune.



HAUTEVILLE
SUR MER

Délibération :

Les membres du conseil municipal approuvent :

- Le compte administratif 2024 – commune, dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE

Pour | 12

Abstention | 1

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,

Jean-René BINET

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-03 : Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - commune

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice 2024 est affecté suivant le vote du compte administratif 2024

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif 2024 – commune, dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 1 246 669,28 €	Dépenses de l'exercice : 281 056,65 €
Recettes de l'exercice : 1 315 535,01 €	Recettes de l'exercice : 353 712,77 €
Résultat de l'année : 68 865,73 €	Résultat de l'année : 72 656,12 €

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 116 380,98 €	Déficit : - 182 892,58 €
Résultats cumulés clôture : + 68 865,73 €	Résultats cumulés clôture : - 110 236,46 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 10 000 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 221 670,94€

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2024 – commune, dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

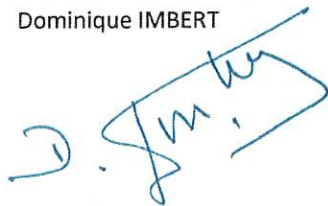
Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-04 : Adoption du Budget Supplémentaire 2025 au budget Primitif 2025 - commune

Exposé :

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif et doit être voté en équilibre conformément à l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui n'étaient pas connues au moment du vote du budget primitif 2025 de la commune de HAUTEVILLE-SUR-MER.

Section investissement :

Résultat 2024 reporté : D001 : - 110 236.46 €

Section fonctionnement :

Résultat 2024 reporté R002 : + 68 865.73 €

INVESTISSEMENT

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250604-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

CHAPITRES	ARTICLES BUDGETAIRES	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
16	165	6000 €	
20	202	4000 €	
21	2157		10 000 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT		10 000 €	10 000 €
FONCTIONNEMENT			-
011	6064	1 500 €	
022	022		1 500 €
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT		1 500 €	1 500 €

Le budget supplémentaire en fonctionnement et en investissement est modifié au budget primitif 2025 voté le 11 avril 2025 soit :

- En section d'exploitation dépenses : 1 162 700.00 €
- En section d'exploitation recettes : 1 312 451.73 €
- En section investissement dépenses : 557 116.73 €
- En section investissement recettes : 717 428.94 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

- D'adopter le budget supplémentaire 2025, toutes sections confondues, au Budget Primitif 2025 telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

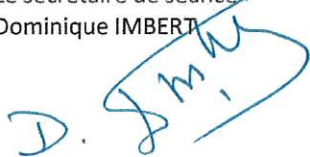
VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-05 : Dégrèvement sur régularisation des loyers 2024/2025 pour le Centre Equestre

Exposé :

Monsieur Jean-François BOURDON, gestionnaire du Centre Equestre, nous a fait part de difficultés financières au regard de la saison 2024 pour régler la régularisation des loyers du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juin 2025 pour un montant total de 750,96 € TTC. Monsieur Jean-François BOURDON appliquait un virement mensuel de 783,71 € TTC or le montant du loyer est de 846,29 € TTC depuis le 1^{er} juillet 2024 soit une différence de 62,58€ TTC.

Vu La délibération N° 2023- 10-01 du 17 octobre 2023 modifiant la date de révision du loyer du centre équestre, signifiant la revalorisation des loyers sur indice de la construction à compter du 1^{er} octobre de chaque année avec indice de référence du 3^{ème} trimestre.

Au regard du bilan financier, un chiffre d'affaires constaté au 30 décembre 2024 de 177 317 € avec un résultat 2024 de 24 229 €.

Aussi, compte-tenu des différentes problématiques énoncées et de la situation financière, il est proposé de dégrever Monsieur Jean-François BOURDON, gestionnaire du Centre Equestre d'un montant de 750,96 € TTC

Délibération :

Considérant les difficultés financières rencontrées par Monsieur Jean-François BOURDON sur la saison 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- D'accepter le dégrèvement de 750,96 € TTC
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer les documents s'y afférents.

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-06 : Exonération de trois loyers 2025 pour le Centre Equestre

Exposé :

Le 19 mai 2025, Monsieur Jean-François BOURDON, a fait part à Monsieur le Maire de difficultés financière en raison d'un manque de clientèle importante les mois d'hiver diminuant chaque année. Cependant, Monsieur Jean-François BOURDON, doit continuer son exploitation avec les aléas de sa cavalerie.

En conséquence, Monsieur Jean-François BOURDON sollicite une exonération de trois loyers 2025 pour la période de juillet, août, septembre.

Vu, le contrat portant délégation de service public du centre équestre de HAUTEVILLE-SUR-MER sis 45 avenue des sports 50590 HAUTEVILLE-SUR-MER, approuvé par délibération du 3 avril 2014 et du 24 mai 2019.

Vu que selon les dispositions de l'article 16.1 de cette convention, le loyer annuel est de 6 960 € HT,

Vu La délibération N° 2023-10-01 modifiant la date de révision du loyer du centre équestre, signifiant la revalorisation des loyers sur indice de la construction à compter du 1^{er} octobre de chaque année avec indice de référence du 3ème trimestre.

Considérant que Monsieur Jean-François BOURDON qui rencontre des difficultés financières dues à la situation économique actuelle et une conjoncture compliquée qui impactent ses missions, sollicite la Commune pour une exonération de ses loyers,

Considérant le rôle déterminant du Centre Equestre, qui est un lieu où s'enseigne et se pratique l'équitation à destination du grand public

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent :

- D'accorder une exonération de loyer de trois mois au bénéfice de Monsieur Jean-François BOURDON pour la période du mois de juillet, août et septembre 2025
- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer les documents s'y afférents.

VOTE

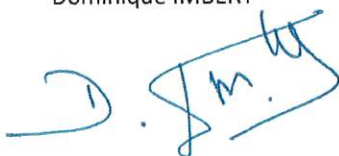
Pour | 11 Contre | 2

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

1. COMMUNE :

FINANCES :

- 2025-06-07 : Fixation des tarifs des encarts publicitaires pour l'agenda de l'été 2025

Exposé :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'agenda estival est en cours de réalisation et qu'il sera disponible au début de l'été. A ce titre, Monsieur le Maire propose d'y insérer des encarts publicitaires au format 6.5 cm X 9.3 cm afin d'en financer une partie.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- De décider de la mise en vente d'encarts publicitaires pour l'agenda estival ;
- De fixer le tarif de ces encarts à 150 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les annonceurs concernés.

VOTE

Pour | 13



HAUTEVILLE
SUR MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250607-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,

Jean-René BINET



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT

D. Imbert

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 CAMPINGS MUNICIPAUX :

FINANCES ;

- 2025-06-08 : Approbation du Compte de Gestion 2024– campings municipaux

Exposé :

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2024,

Investissement : Dépenses : 24 700,61 € ; Recettes : 57 687,25 € ; RAR : 0 €

Fonctionnement : Dépenses : 451 199,46 € ; Recettes : 393 319,10 € ; RAR : 0 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le trésorier de COUTANCES et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2024 des campings municipaux,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250608-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025



administratif 2024 des campings municipaux dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 CAMPINGS MUNICIPAUX :

FINANCES ;

- 2025-06-09 : Approbation du Compte Administratif 2024– campings municipaux

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Frédérique DOUCHIN doit procéder au vote du compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 :

Investissement : Dépenses : 24 700,61 € ; Recettes : 57 687,25 € ; RAR : 0 €

Fonctionnement : Dépenses : 451 199,46 € ; Recettes : 393 319,10 € ; RAR : 0 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion 2024- campings municipaux.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif 2024 – campings municipaux.

Délibération :

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250609-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte administratif 2024 dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 CAMPINGS MUNICIPAUX :

FINANCES ;

- 2025-06-10 : Affectation des Résultats de l'exercice 2024 – campings municipaux

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice 2024 est affecté suivant le vote du compte administratif 2024- campings municipaux,

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif 2024 – campings municipaux, dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice : 451 199,46 €	Dépenses de l'exercice : 24 700,61 €
Recettes de l'exercice : 393 319,10€	Recettes de l'exercice : 57 687,25€
Résultat de l'année : - 57 880,36 €	Résultat de l'année : 32 986,64 €



HAUTEVILLE
SUR MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250613-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 288 485,58 €	Excédent : 128 861,08 €
Résultats cumulés clôture : 230 605,22 €	Résultats cumulés clôture : 161 847,72 €
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 0 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 0 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2024 – campings municipaux, dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 CAMPINGS MUNICIPAUX :

FINANCES ;

- 2025-06-11 : Adoption du Budget Supplémentaire 2025 au budget Primitif 2025 – campings municipaux

Exposé :

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent. A ce titre, il présente la même structure que le budget primitif et doit être voté en équilibre conformément à l'article L1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il doit être conforme à la délibération d'affectation des résultats antérieurs et comporte les restes à réaliser en dépenses et en recettes. Le vote du budget supplémentaire permet également d'ajuster les dépenses ou les recettes qui n'étaient pas connues au moment du vote du budget primitif 2025 des campings municipaux de HAUTEVILLE-SUR-MER.

Section de fonctionnement :

Résultat reporté : 230 605.22 €

Le budget supplémentaire en fonctionnement est modifié au budget primitif 2025 voté le 11 avril 2025 soit :

- En section d'exploitation dépenses : 552 447.33 €
- En section d'exploitation recettes : 713 305.22 €
- En section investissement dépenses : 95 200.00€



- En section investissement recettes : 240 385.05 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

- D'adopter le budget supplémentaire 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Primitif 2025-campings municipaux, telle que présentée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce à intervenir.

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025
Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 SERVICE FUNERAIRE :

FINANCES ;

- 2025-06-12 : Approbation du Compte de Gestion 2024- funéraire

Exposé :

Monsieur le Maire présente le compte de Gestion 2024,

Investissement : Dépenses : 0€ ; Recettes : 0 € ; RAR : 0€

Fonctionnement : Dépenses : 12 050,00 € ; Recettes : 1 683,34 € ; RAR : 0 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le trésorier de COUTANCES et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif 2024 de la commune – funéraire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du trésorier.

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2024 dont les écritures sont conformes au compte administratif 2024 de la commune- funéraire dans les conditions exposées ci-dessus



HAUTEVILLE
SUR MER

Accusé de réception en préfecture
050-215002312-20250613-20250612-2025
Date de réception préfecture : 20/06/2025

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,

Jean-René BINET



Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT

Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission

En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 SERVICE FUNERAIRE :

FINANCES ;

- 2025-06-13 : Approbation du Compte Administratif 2024 - funéraire

Exposé :

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit son président. En conséquence, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Frédérique DOUCHIN doit procéder au vote du compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire après s'être fait présenter le compte de gestion, le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le maire présente le compte administratif 2024 :

Investissement : Dépenses : 0€ ; Recettes : 0 € ; RAR : 0€

Fonctionnement : Dépenses : 12 050,00 € ; Recettes : 1 683,34 € ; RAR : 0 €

Constate, dans le cadre des dispositions des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du CGCT, la régularité des opérations comptables confirmées par le compte de gestion 2024 – funéraire.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

M. le maire sort de la pièce pour le vote du compte administratif 2024- funéraire.



Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- Le compte administratif 2024 – funéraire, dans les conditions exposées ci-dessus.

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Le secrétaire de séance
Dominique IMBERT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. Imbert', is written over a horizontal dashed line.

Publication ou notification du : 19 juin 2025
Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le treize juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, se sont réunis en mairie en séance sous la présidence de Monsieur Jean-René BINET, Maire.

Titulaires présents | Monsieur Jean-René BINET, Monsieur Jacques DURET, Madame Sophie CLEMENT-ROBIN, Madame Frédérique DOUCHIN, Monsieur Olivier BELLENGER arrive à 20h40 question N° 2025 06 02, Madame Caroline DUDOUIT, Monsieur Patrice HELAINE, Madame Dominique IMBERT, Madame Marion LEBRUN, Monsieur Emmanuel MACE, Monsieur Franck VIGOT.

Procuration : Madame Emmanuelle CHESNEAU- ADAM donne procuration à Madame Sophie CLEMENT-ROBIN
Monsieur Jean-Philippe PONTIS donne procuration à Monsieur Franck VIGOT

Titulaires absents excusés | Monsieur Philippe BOUBET

Secrétaire de séance | Dominique IMBERT

Date de convocation | 9 juin 2025

Date d'affichage | 19 juin 2025

EN EXERCICE TITULAIRES | 14

VOTE | 13

PRESENTS | 11

3 SERVICE FUNERAIRE :

FINANCES ;

- 2025-06-14 : Affectation des Résultats de l'exercice 2024 - funéraire

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice 2024 est affecté suivant le vote du compte administratif 2024

Exposé :

Après avoir entendu le compte administratif 2024- funéraire, dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice
Dépenses de l'exercice :12 050,00 €	Dépenses de l'exercice : 0€
Recettes de l'exercice : 1 683,34 €	Recettes de l'exercice :0 €
Résultat de l'année : - 10 366,66 €	Résultat de l'année : 0 €



HAUTEVILLE
SUR MER

Accusé de réception en préfecture
050-Z15002312-20250613-20250613-DE
Date de réception préfecture : 20/06/2025

Résultats antérieurs	Résultats antérieurs
Excédent : 6 393,32 €	Déficit : 0€ Excédent : 0 €
Résultats cumulés clôture : - 3973, 34 €	Résultats cumulés clôture : 0€
Restes à réaliser Dépenses : 0 €	Restes à réaliser Dépenses : 0 €
Restes à réaliser Recettes : 0 €	Restes à réaliser Recettes : 0 €

Délibération :

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2024 – funéraire, dans les conditions exposées ci-dessus

VOTE

Pour | 13

Fait et délibéré à HAUTEVILLE-SUR-MER, le 13 juin 2025

Le Maire,
Jean-René BINET



Publication ou notification du : 19 juin 2025

Acte rendu exécutoire après transmission
En Sous-préfecture le :

Le secrétaire de séance

Dominique IMBERT